

INSCRIPTION VOILE A L'ANNEE



COORDONNEES DU PRATIQUANT

NOM PRENOM Né(e) le/...../.....

ADRESSE

CODE POSTAL VILLE EMAIL

TEL N°URGENCE

COORDONNEES DU PAYEUR

NOM PRENOM Né(e) le/...../.....

ADRESSE

CODE POSTAL VILLE EMAIL

TEL

ATTESTATIONS

Majeurs : J'atteste de ma capacité à savoir nager 25m et à m'immerger et que mon état de santé ne présente pas de contre-indication à la pratique de la voile.

Mineurs : Je soussigné(e), tuteur légal, autorise mon enfant à pratiquer les activités de l'école de voile et **atteste de sa capacité à savoir nager 25m et à s'immerger**. J'atteste que son état de santé ne présente pas de contre-indication à la pratique de la voile et que **toutes les questions du questionnaire santé FFV ont reçu une réponse négative**.

PHOTOS ET VIDEOS

J'accepte (responsable légal pour les mineurs) que des photographies ou des vidéos pouvant être prises durant les stages de voile puissent être utilisées ultérieurement dans le cadre de la communication de l'école de voile municipale de Cagnes-sur-Mer et/ou de la commune, sans qu'aucune compensation ne puisse être réclamée.

NEWSLETTER

Oui, je souhaite recevoir par email les actualités de l'école de voile municipale de Cagnes-sur-Mer

ACTIVITE

MERCREDI après-midi

- Optimist 7-10 ans
- Hobie Cat 14 11-13 ans
- Hobie Cat 16 14 -17 ans
- Planche à voile 13 - 17 ans

SAMEDI après-midi

- Planche à voile 13 - 17 ans

MERCREDI ET SAMEDI après-midi

- Hobie Cat 14 + Planche à voile
- Hobie Cat 16 + Planche à voile
- Planche à voile uniquement

ADULTES samedi matin

- Cycle **Automne** (Sept à Dec)
- Cycle **Printemps** (Mars à Juin)

PAIEMENT

.....€ réglé ce jour par Espèces CB Chèque ANCV ANCV Connect



MERCI DE BIEN LIRE LES INFORMATIONS SUIVANTES :

ASSURANCE

Article L321-4 du code du sport : Les associations et les fédérations sportives sont tenues d'informer leurs adhérents de l'intérêt que présente la souscription d'un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer.

TARIFICATION « CAGNOIS »

S'applique sous réserve de la présentation d'un justificatif de domicile récent au moment de l'inscription (ou celui des parents pour un mineur). Documents acceptés : impôts, facture électricité, eau, internet ou extrait K-bis pour les commerçants.

RESERVATION – *article 4 du règlement intérieur*

La réservation est effective à réception du règlement. Considérant la réservation comme une prestation assurant la participation aux activités, celle-ci est considérée comme définitive 13 jours ouvrables (hors dimanche) précédant la date du début de stage.

ANNULATION – *article 4 du règlement intérieur*

Toute **annulation effectuée plus de 13 jours ouvrables** (hors dimanche) précédant la date de début du stage pourra donner lieu à remboursement sur présentation d'un courrier ou d'un mail justifiant cette annulation.

Toute **annulation effectuée dans les 13 jours ouvrables** (hors dimanche) précédant la date de début de stage donnera lieu à remboursement :

- ✓ De 50 % du coût du stage sur présentation d'un courrier ou d'un mail justifiant cette annulation.
- ✓ De 100% du coût du stage sur présentation d'un certificat médical justifiant cette annulation. La communication du certificat médical s'effectuera au guichet, par courrier ou par mail au plus tard le jour précédent le début du stage.

Quel qu'en soit le motif, aucun remboursement ne sera effectué en cas d'annulation le premier jour du stage. Quels qu'en soient les motifs ou périodes d'annulation, la licence FFV ne sera pas remboursée.

ANNULATION POUR CAUSE METEO

Article 2 du règlement intérieur

Le chef de base de l'école de voile, ou le RTQ en charge de la sécurité, se réservent le droit d'annuler toute séance dans le cas de conditions météorologiques défavorables. Cette décision s'imposera en cas d'alerte météo incitant l'Autorité Territoriale à annuler toutes les animations municipales. Ces annulations décidées pour raisons de sécurité, faisant pleinement partie d'une activité de pleine nature, ne donneront lieu à aucun remboursement ni récupération.

AGE MINIMUM

L'âge minimum pour l'ensemble des activités à l'Ecole de Voile est fixé à 7 ans pour l'Optimist et 10 ans pour la planche à voile. Aucune dérogation ne pourra être accordée.

HABILLEMENT

- ✓ **Pour toutes les saisons** : Les chaussures sont obligatoires (chaussons de voile ou baskets. Pas de tongs ou claquettes). Prévoir de la crème solaire, une casquette, une bouteille d'eau et un change complet.
- ✓ **Printemps/Été** : T-shirt (anti UV de préférence), short de bain
- ✓ **Automne/Hiver** : Jogging pantalon et manches longues, K-way ou coupe-vent. Combinaison si vous en possédez une.
- ✓ En cas de mauvais temps l'école de voile met à disposition des stagiaires des cirés.

VESTIAIRES

La ville ne pourra pas être tenue pour responsable en cas de vol. Les adolescents et les adultes pourront déposer leurs affaires dans un casier à clé.

LA LICENCE FFV

Le coût de la licence FFV est dissocié de la tarification des prestations, et correspond au montant voté par l'assemblée générale de la FFV pour l'année en cours. La licence devra être renouvelée au début de chaque année civile, après la coupure hivernale.

Je reconnais avoir pris connaissance des conditions d'annulation et des informations règlementaires formulées ci-dessus.

Fait à Le / /

Signature précédée de la mention « Lu et Approuvé » :